



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du mardi 19 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 19 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LALISSE, Maire, suivant convocation datée du 14 septembre 2017 affichée le 14 septembre 2017.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Chrystèle LECTEZ, M. Thierry FONTAINE, Mme Nicole NAVARRO, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Stéphanie PLAISANT, Mme Corinne OBRY, Mme Lucette CATHELAIN, M. Jean-Luc CAPON, M. Frédéric GERARD, Monsieur Richard RISSO, Monsieur Philippe COQUEL.

Absent représenté : Néant

Absent excusé: M. Lionel DELSAUT

Absent : M. Patrick MACHUT

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Chrystèle LECTEZ, 1^{ère} Adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle LECTEZ



Le Procès-verbal de la séance du 19 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité après modification du nombre des présents.



1- Avis sur les conventions d'occupation d'une partie du Stade Jean Moulin au profit de la Société BORALEX

Les travaux du parc éolien ont débuté le 11 septembre 2017. La société BORALEX va procéder, dans un premier temps à l'élargissement, le décapage et l'imperméabilisation des chemins communaux qui seront utilisés sans le cadre du chantier.

Le piquetage des chemins a été effectué conformément au cadastre, faisant apparaître les limites réelles des domaines publics et privés.

A noter que M. Jean-Luc CAPON accompagne régulièrement, sur le chantier, le paysagiste de la société BORALEX.

Concernant la base vie :

Une convention a été établie avec la société BORALEX concernant la base vie, avec une mise à disposition de 1000m² de terrain, pour une durée de 13mois.

La commune a obtenu de la Société BORALEX, au titre de compensation, la remise en état du chemin d'Heudicourt courant juin 2018 sur les 660 mètres non utilisés dans le cadre du chantier en revenant de la route de Péronne.

N.B : Concernant la réfection des chemins d'Equancourt et de Villers réalisés en 2016, une subvention a été accordée par le CD62, après un deuxième passage du dossier, au prorata des frais engagés soit 7387.20€.

Concernant la zone de retournement :

Les éoliennes vont être acheminées par Fins et nécessitent la réalisation d'une aire de retournement. En fin de chantier, plusieurs solutions sont envisageables : La remise en état de l'aire de retournement ou la transformation de l'aire de retournement en aire de maintenance qui conduit à l'immobilisation du terrain.

Dans un second cas, la compensation peut être envisagée « at vitam aeternam », en location annuelle ou en forfait pour les 20 premières années suivies d'un loyer annuel.

A noter que l'aire de retournement va servir, en cas d'intervention de maintenance, au passage d'engins de chantier. Aussi, sur 40 mètres il n'y aura pas de reboisement mais une clôture. Dans ce cadre, M. AIRIAU, Mme Chrystèle LECTEZ, M. Lionel DELSAUT et M. Jean-Luc CAPON se sont rencontrés au cours du mois de septembre, des arbres fruitiers pourront prendre place de part et d'autre de la clôture, la base de retournement est envisagée en pierres, des panneaux pédagogiques pourront prendre place et la butte côté plaine sera aménagée de façon définitive.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Prend acte des conventions d'occupation d'une partie du Stade Jean Moulin au profit de la Société BORALEX ;

Φ Emet un avis favorable à la transformation de l'aire de retournement à l'issue des travaux en aire de maintenance qui conduit à l'immobilisation du terrain. La compensation souhaitée est celle d'un forfait pour les 20 premières années suivies d'un loyer annuel, ces modalités restent à négocier avec la société BORALEX.

2- Avis sur l'achat d'un bungalow sanitaire et d'une caisse de camion frigorifique

Concernant le bungalow sanitaire :

Il est proposé l'achat d'un bungalow sanitaire, avec déchargement à la charge de la commune, pour un montant de 3400€ TTC. Il sera installé sous le Hangar de l'atelier municipal.

Un assainissement partagé avec la Boulangerie Ferré permettra son raccordement.

Concernant la caisse de camion frigorifique :

Il est proposé l'achat d'une caisse de camion frigorifique, avec livraison à notre charge, afin d'y installer un local pour les ateliers municipaux, pour un montant de 2000€ TTC.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur Michel LALISSE et Monsieur Thierry FONTAINE, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention :

Φ Emet un avis favorable à l'achat d'un bungalow sanitaire pour un montant de 3400€ TTC.

Φ Emet un avis favorable à l'achat d'une caisse de camion frigorifique pour un montant de 2000€ TTC.

3- Avis sur l'intégration des frais d'insertion des travaux des huisseries de l'école (jeu d'écritures comptables)

Arrivée de Madame Corinne OBRY à 19h25.

Il convient de procéder à une modification budgétaire afin d'intégrer les frais d'insertion des travaux de remplacement des huisseries de l'école. A ce titre, il convient de prévoir :

- Une recette à l'article 2033 chapitre 041 pour un montant de 442.68€
- Une dépense à l'article 21318 chapitre 041 pour un montant de 442.68€

Le chapitre 041 étant un chapitre d'ordre, les opérations comptables qui y sont réalisées n'entraînent pas de mouvement financier. De plus, cette intégration n'entraîne aucune incidence sur le budget puisque la recette des dépenses est du même montant.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Emmanuelle LEPAGE, secrétaire de Mairie, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable sur l'intégration des frais d'insertion des travaux des huisseries de l'école.

4- Avis sur la fourniture gaz des chaufferies école et salle des fêtes

Madame Nicole NAVARRO précise qu'un rendez avec BUTAGAZ est organisé le vendredi 22 septembre 2017 à 9h30. Il est néanmoins constaté qu'il est opportun d'étudier de nouvelles propositions sur la fourniture du gaz pour les chaufferies école et salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Nicole NAVARRO, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à l'étude d'une proposition commerciale de BUTAGAZ pour les chaufferies école et salle des fêtes.

5- Information concernant le démontage d'un marronnier à l'école

Il apparait indispensable de procéder au démontage du marronnier malade dans la cour de l'école, en raison du risque de chutes de branches.

La commune a fait appel à deux sociétés pour établir un devis. Les données contractuelles sont identiques à savoir : démontage sans évacuation.

La Cambrésienne d'espaces verts	PARMENTIER
550€ TTC	480€ TTC

Les travaux seront par conséquent réalisés par le Société PARMENTIER le lundi 23 octobre 2017, pour un montant de 480€ TTC.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Approuve les termes du contrat relatif au démontage du marronnier de la cour de l'école, avec la société PARMENTIER.

Φ Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

6- Etude de l'avenir de la fête communale

La société LENOIR, ancien prestataire de la commune dans le cadre de la fête communal, a cessé son activité. Pour cette raison, son organisation a été impossible au mois de juin 2017.

	Date	Tickets Gratuits	Manège enfantin	Divers	Prix
Société LENOIR	4 ^{ème} week-end de juin	OUI	OUI	- Scooters, - Autos, - Pêche aux canards	459€ TTC
Société ENON	2 ^{ème} week-end de juin	OUI	OUI	- Scooters, - Autos, - Baraque à frites, - Stand carabines, - Pêche aux canards, - Magasin de confiseries	900€ TTC (600€ TTC sans manège enfantin)
Société LOUBRI	1 ^{er} week-end de mai	NON 2x115€ par tour de 25 personnes	OUI	- Scooter, - Autos, - Coup de poing, - Pêche au canard	950€ TTC (700€ TTC sans manège enfantin)
Société LEURSE		NON	OUI		550€ TTC

La relance de la fête foraine devra nécessairement passer par une augmentation substantielle de son prix. Il semble nécessaire de conserver le manège enfantin et les tours gratuits. Les devis proposés font donc état d'un budget de 900€ TTC, auxquelles devront s'ajouter le prix des branchements provisoires en 380V et les consommations électriques de l'ordre de 300€ TTC.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur Michel LALISSE, de Monsieur Thierry FONTAINE, de Madame Stéphanie PLAISANT et de Madame Corinne OBRY, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Approuve la relance de la fête communale

Φ Approuve un budget de principe de 1200€ TTC

7- Don de Monsieur le Maire au profit de la fourniture d'une main courante devant les tribunes du stade

Un don de 1150€ est proposé pour la réalisation de la main courante devant la tribune du stade sur 24 mètres. L'installation sera prise en charge par le personnel communale.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 abstentions :

Φ Emet un avis favorable au don de Monsieur le Maire pour la réalisation de la main courante devant la tribune du stade.

8- Information sur les effectifs de l'école et des participants aux TAP

L'école compte à ce jour 71 enfants dont 44 sont inscrits aux TAP.

Un sondage sera réalisé à la fin du 1er trimestre 2018 portant sur le retour à la semaine de 4 jours ou le maintien de la semaine à 4.5 jours.

Dans la mesure où le Décret gouvernemental permettant de modifier le temps de scolaire n'a été promulgué que le 28 juin 2017, la commune a fait le choix de maintenir la semaine de 4.5 jours afin de pérenniser la situation pour les parents et les intervenants aux TAP. La feuille de conduite du Gouvernement quant au maintien des subventions versées, est attendue afin de réévaluer cette organisation.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Chrystèle LECTEZ :

Φ Prennent note des effectifs des enfants participant aux TAP ainsi que la baisse des effectifs de l'école.

9- Etat d'avancement de la rénovation de l'éclairage public

Une réception partielle du matériel relatif à la rénovation de l'éclairage public est prévue vendredi 22 septembre 2017 rue de Cambrai, avec un représentant de la Communauté de Communes Sud Artois.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE :

Φ Prennent note de la réception du matériel pour la rénovation de l'éclairage public.

10- Organisation de la convivialité suite au départ en retraite de Madame Colette MICHEL

La convivialité suite au départ en retraite de Madame Colette MICHEL sera organisée le vendredi 29 septembre 2017 à 18h30 à la salle des fêtes. Environ 130 personnes sont attendues. La préparation de la salle se fera la veille sous la responsabilité de M. Thierry FONTAINE.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE :

Φ Prennent note de l'organisation de la convivialité suite au départ en retraite de Madame Colette MICHEL.

11- Questions diverses

1-Un prêt a été proposé par le crédit agricole

Afin de favoriser les investissements, le crédit agricole met à disposition une enveloppe spécifique de prêts à taux préférentiel, pour l'équipement rural dans les conditions suivantes :

Durée	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Taux	0.27%	0.92%	1.37%	1.68%

Le plafond du montant emprunté s'élève à 40.000€ avec un accord de la commune avant le 25 septembre 2017.

Il est donc proposé de souscrire à un prêt de 40.000€ sur 5ans à un taux de 0.27% pour l'aménagement et la réfection de la voirie intramuros et de la place Halifax et de l'extension de la protection incendie de notre agglomération.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Approuve la souscription du prêt de 40.000€ sur 5 ans pour l'aménagement et la réfection de la voirie et de la place Halifax.

Φ Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

2- Chantier citoyen du monument aux morts

Il semble opportun de réaliser la réfection du monument aux morts. Dans un premier temps il est proposé le sablage dudit monument, puis son lettrage. Le date de fin des travaux est souhaité pour le 11 novembre 2018.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Approuve la réfection du monument aux morts

Φ Autorise Monsieur le Maire à procéder aux achats des matériaux nécessaires à la réalisation de la réfection.

3- Installation d'une friterie sur la commune

Il est proposé l'installation de la friterie SAUDEMONT, place d'Halifax a priori le lundi soir. Un rendez-vous est organisé le 20 septembre 2017 pour définir les modalités de la convention d'occupation. Une participation aux frais de consommation électrique de 5€ sera demandée par soirée de présence.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Approuve l'installation de la friterie place d'Halifax

Φ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation

4- Contribution au fond de soutien aux communes de Saint Barthélémy et Saint Martin

L'AMF du 62 a créé un fond de soutien aux communes de Saint Barthélémy et Saint Martin suite à la catastrophe naturelle exceptionnelle qu'elles ont subie.

Il est donc proposé que la commune participe à ce fond de soutien.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE, après en avoir délibéré, à la majorité :

Φ Approuve le versement de 150€ au fond de soutien de l'AMF du 62 pour venir en aide aux communes de Saint Barthélémy et Saint Martin.

Φ Autorise Monsieur le Maire à signer l'autorisation du dit versement.

5- La prochaine réunion ds membres du conseil municipal se tiendra le mardi 24 octobre à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Chrystèle LECTEZ
Secrétaire de Séance

Michel LALISSE
Maire de Metz en Couture